

Objet : Courses Cyclistes - Samedi 3 mai 2025

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;

Vu l'article 27 du Code de la route ;

Vu l'article L131-4 du Code des Communes ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;

Vu la demande présentée par le **Monsieur LEVOYÉ Thierry, Président du Club Cyclo Suzerain** ;

ARRETE

Article 1 : En raison d'une course cycliste qui aura lieu le samedi 3 mai 2025 sur la commune de La Suze sur Sarthe, le stationnement de tous véhicules sera interdit ce jour de 13 h à 18 h sur l'itinéraire suivant :

-D79 et D229 route de St Jean du Bois (partie située en agglomération)

Article 2 : La circulation se fera dans le sens de la course.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

25/02/2025

LE MAIRE,

Mise en ligne le *27/02/2025*

